



## Compilation des enjeux soumis dans le cadre de la consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder

Projet de protection contre les aléas côtiers sur le territoire de la  
ville de Matane par la Ville de Matane

3211-02-346

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les  
changements climatiques, de la Faune et des Parcs

4 décembre 2024



## LE PROJET

La côte de Matane-sur-Mer et de Petit-Matane est fréquemment affectée par l'érosion et la submersion côtières, et ce, malgré la présence de nombreux ouvrages de protection individuels tels que des enrochements et des murets. Actuellement, de nombreux bâtiments et plusieurs kilomètres de routes sont exposés aux aléas côtiers. C'est dans ce contexte et en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique (MSP) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) que la Ville de Matane projette de réaliser des travaux de protection contre l'érosion et la submersion côtière.

## LE CONTEXTE LÉGAL

La Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) prévoit qu'après avoir reçu la directive du ministre, l'initiateur du projet doit publier un avis annonçant le début de l'évaluation environnementale du projet et son dépôt sur le Registre des évaluations environnementales.

Cet avis doit également mentionner que toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit, des enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, par le biais d'une consultation publique sur les enjeux.

Les étapes de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement dans laquelle s'insère la consultation sur les enjeux sont présentées à la page 4 du présent document.

## LES OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, vise à offrir à la population la possibilité de s'exprimer sur les enjeux anticipés d'un projet, et ce, en amont de la réalisation de l'étude d'impact, permettant ainsi à l'initiateur de tenir compte des préoccupations du public lors de la réalisation de son étude d'impact. Elle est effectuée à partir du [Registre des évaluations environnementales](#) qui est disponible sur le site Web du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Cette consultation ne remplace pas celles pouvant être menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la suite d'un mandat donné par le ministre. ***Les consultations du BAPE ont lieu à la suite du dépôt de l'étude d'impact, donc lors d'une phase ultérieure.***

## LES OBSERVATIONS SOULEVÉES LORS DE LA CONSULTATION

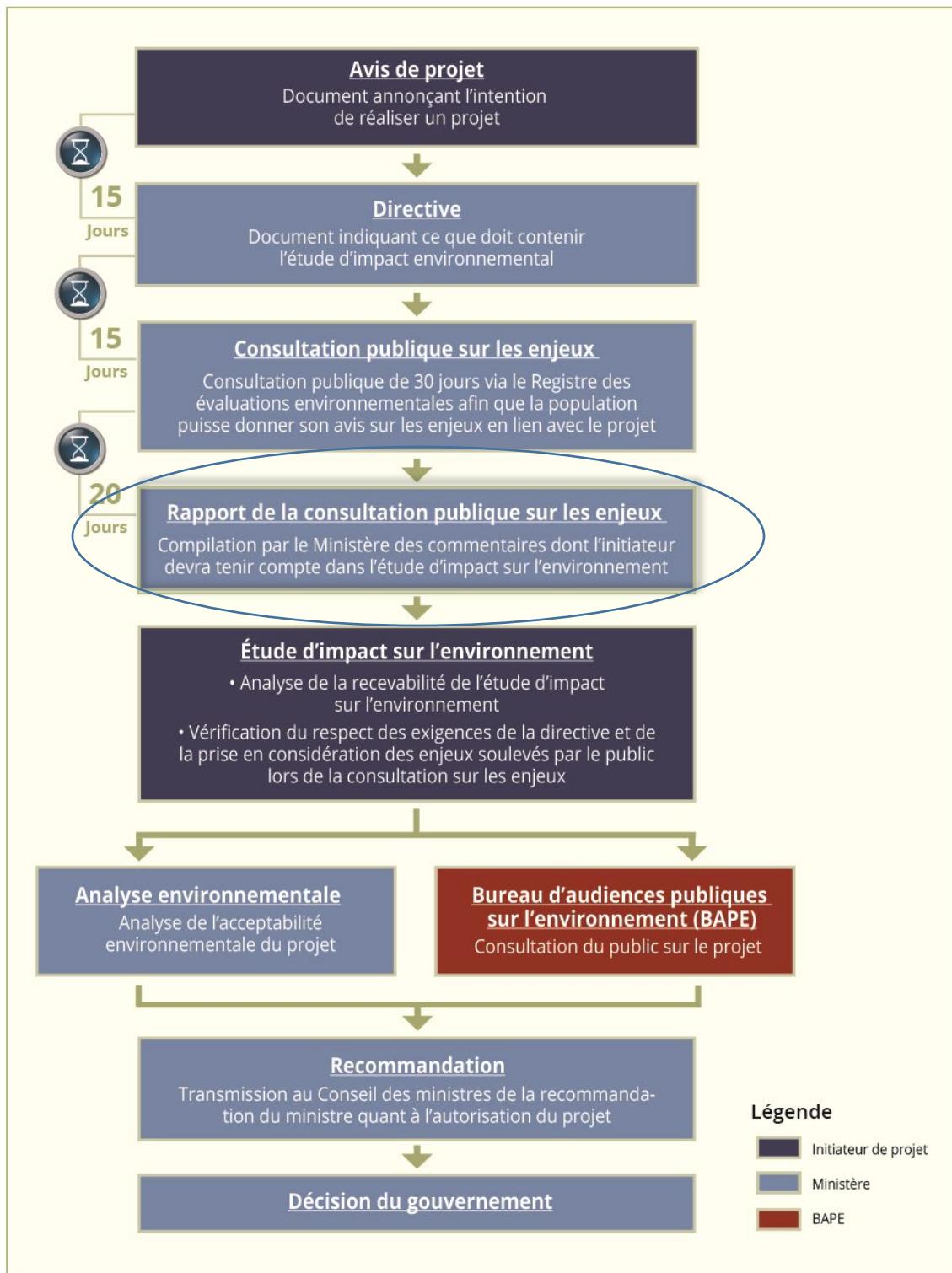
La consultation pour le présent projet a débuté le 23 octobre 2024 et s'est terminée le 22 novembre 2024. Au cours de cette période, un commentaire jugé pertinent a été transmis au Ministère.

Le Tableau 1 présente les observations soulevées lors de cette consultation. Elles sont présentées sous une forme synthèse et classées par enjeu afin de faciliter le traitement par l'initiateur de projet. Il ne s'agit pas d'une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec.

Selon la section 2.2 de la directive ministérielle datée du 11 octobre 2024, l'étude d'impact doit faire état de ces observations et, le cas échéant, décrire les modifications apportées au projet et les mesures d'atténuation prévues en réponse aux observations sur les enjeux soulevés. S'il y a lieu, l'étude d'impact doit également indiquer les préoccupations auxquelles l'initiateur ne peut répondre et expliquer la raison pour laquelle ces éléments n'ont pas été traités. La section 2.5 de la directive demande également que les préoccupations exprimées lors de la présente consultation soient considérées dans la détermination des enjeux du projet qui seront analysés dans l'étude d'impact.

À des fins d'information, l'ensemble des commentaires, tels que transmis lors de la consultation publique, sont présentés en annexe. Le ministre s'est toutefois réservé le droit de ne pas inclure ceux comportant des propos injurieux, diffamatoires, discriminatoires, grossiers, crus ou offensants, nominatifs ainsi que ceux ayant un but commercial ou promotionnel.

### Schéma 1 : Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE)



**Tableau 1 : Synthèse des observations et des enjeux soulevés par le public**

Enjeux	Observations
L'acceptabilité sociale du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>La communauté autochtone Wolastoqiyik Wahsipekuk pêche à quelques mètres de la rive.</li> <li>Les travaux viendront affecter la qualité de vie des citoyens du secteur, notamment la pratique de sports nautiques.</li> </ul>
L'intégration harmonieuse des ouvrages dans les milieux naturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Certaines solutions, telles que l'enrochement, la recharge de plage, le riprap ou un brise-lames au large de la côte, peuvent être très invasives.</li> <li>Une option pour stabiliser la côte à risque à l'est du cimetière de Petit-Matane devrait être proposée.</li> <li>Une option pour l'utilisation du génie végétal devrait être proposée.</li> </ul>
La conservation de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>La réserve de territoire aux fins d'aires protégées de Matane-Les Méchins devrait être considérée.</li> <li>La biodiversité du secteur devrait être conservée.</li> </ul>
Le maintien de la qualité du paysage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les citoyens du secteur sont fiers de la beauté du lieu.</li> <li>Les travaux pourraient entraîner une dénaturation de la berge.</li> </ul>
Les retombées économiques indirects du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les travaux pourraient engendrer une perte de valeur des maisons dans le secteur.</li> </ul>

## ANNEXE

### RECUEIL DES COMMENTAIRES REÇUS AU COURS DE LA CONSULTATION

#### Avis de non-responsabilité

Il est à noter que les commentaires suivants sont ceux qui ont été fournis par des tiers au cours de la consultation publique sur les enjeux du projet et reproduits tels quels dans la présente annexe. Ils ne peuvent être considérés comme constituant une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec. Le Ministère n'assume aucune responsabilité tant dans leur forme que dans leur contenu.

Auteur	Ville / municipalité / Communauté	Enjeux	Préoccupations	Référence
Citoyen	Matane	Je souhaite une vraie consultation avec les citoyens concernés. Je souhaite qu'on prendra en considération les particularités de chacun des secteurs. Je souhaite qu'on n'impose pas une solution mur-à-mur de moyens très invasifs tel l'enrochement, la recharge de plage, le rip-rap ou un brise-lames au large de la côte. Je suis contre toutes ces propositions pour mon secteur. Je souhaite qu'une proposition qui utilise le génie végétal ou de végétalisation des rives (techniques de stabilisation végétale) soit inclus dans le projet. Je souhaite que la communauté autochtone Wolastoqiyik Wahsipekuk qui pêche à quelques mètres de la rive soit consulté. Je souhaite que l'air de protection marine soit prise en considération. Je souhaite qu'une proposition soit faite pour stabiliser la côte (à l'est du cimetière de Petit-Matane), qui est beaucoup plus à risque que le secteur qui me concerne. Que soit prise en compte la	Dans le secteur me concernant (la baie entre la rivière Petit-Matane et la côte près du cimetière), je considère que nous avons la plus belle plage du littoral de Matane. Les riverains ont une bande de protection végétale, ce qui permet d'assurer une pente de talus idéale à la revégétation annuelle de la berge année après années, tempêtes après tempêtes. Les gens du secteur sont fiers de la beauté du lieu, une plage écosystémique avec les plus beaux coucher de soleil. Dans le projet on indique que mon terrain a été inondé en 2010, comme tous les voisins. Ce qui est complètement faux. Jamais l'eau n'a dépassé la bande de protection végétale. Ce projet très invasif nous inquiète au plus haut point pour plusieurs raisons : écologique, économique (perte de valeur des maisons), de la qualité de vie, ludique (pratique de sport nautique). J'ai vu l'horreur réalisé à Ste-Flavie, jamais je n'accepterais que	<a href="https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/fiche-tech-stabilisation-rives.pdf">https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/fiche-tech-stabilisation-rives.pdf</a> <a href="https://www.quebecvert.com/media/QCV_FicheIV_Stabilisation.pdf">https://www.quebecvert.com/media/QCV_FicheIV_Stabilisation.pdf</a> <a href="https://www.uqar.ca/laboratoire-de-dynamique-et-de-gestion-integree-des-zones-cotieres/">https://www.uqar.ca/laboratoire-de-dynamique-et-de-gestion-integree-des-zones-cotieres/</a>

Auteur	Ville / municipalité / Communauté	Enjeux	Préoccupations	Référence
		biodiversité et son écosystème. Se poser la question si c'est pertinent de vouloir intervenir sur un secteur qui n'a pas nécessairement besoin de cette intervention, avec comme conséquence de détruire toute la qualité de vie des gens qui ont fait le choix de s'installer en bordure du littoral. Nous qui avons appris à vivre avec la mer, ses odeurs, son paysage, ses plantes, sa vie, ses tempêtes, ses marées, je crains que ça va tuer l'âme du village. Je souhaite que ce littoral sain et en santé soit bien étudié avant de penser à le détruire. La mer a toujours le dernier mot	le littoral soit dénaturé à ce point. Je ne considère pas l'urgence d'agir dans ce secteur. Je souhaite conserver la biodiversité qui se trouve sur la plage du secteur et continuer d'agir avec l'aide des techniques de génie végétal. C'est possible de faire mieux sans tout gâcher. C'est prouvé depuis longtemps que les végétaux filtres et soutiennent les berges beaucoup mieux qu'un bétonnement ou qu'un enrochement, du moins, à long terme !! Plus ils s'implantent, plus les berges se modulent d'elles-mêmes selon la gravité des tempêtes. Photos sur plusieurs années dispo	





